

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

— * —

COMMUNE DE VERSOIX

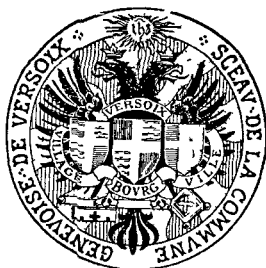
COMPTÉ RENDU ADMINISTRATIF

ET

FINANCIER

POUR L'EXERCICE 1916

présenté au Conseil Municipal le 31 mai 1917



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE, BOULEVARD JAMES-FAZY, 17

—
1917

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

—*—

COMMUNE DE VERSOIX



COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

EXERCICE DE 1916

présenté au Conseil Municipal, le 31 mai 1917, par Marc PETER, maire



CONSEIL MUNICIPAL

élu en mai 1914

Maire : M. Marc PETER.

Adjoints : MM. BORDIER, Pierre ; DEGALLIER, Jules, puis
GERVEX, Célestin.

Conseillers municipaux :

MM. CORNU, François.	MM. ESTIER, François.
MUNDINGER, Auguste.	GERVEX, Célestin.
PETER, Marc.	PAPIS-JACCARD, Etienne.
MEGEVET, Antoine.	COURVOISIER, César
DEGALLIER, Jules.	HARDER, Charles.
FREY-GRANDJEAN, Henri.	DUTOIT, Hermann.
REVAZ, Frédéric.	PIGNOLET, Louis.
BORDIER, Pierre.	

Secrétaire : M. GARCIN, Louis.

Tableau des Commissions

1. *Travaux.* — MM. GERVEX, CORNU, MUNDINGER, PIGNOLET, PAPIS; rapporteur : M. GERVEX.
 2. *Ecoles.* — MM. BORDIER, FREY, COURVOISIER, DUTOIT, MÉGEVET, REVAZ; rapporteur : M. BORDIER.
 3. *Vérification des comptes, budget et taxation.* — MM. BORDIER, GERVEX, COURVOISIER, HARDER, MUNDINGER; rapporteur : M. BORDIER.
 4. *Routes et surveillance des cantonniers.* — MM. GERVEX, CORNU, MUNDINGER, MÉGEVET, ESTIER; rapporteur : M. GERVEX.
-

Le MAIRE reçoit à la Mairie le LUNDI et le JEUDI à 5 h. $\frac{1}{2}$ du soir en hiver et 6 h. $\frac{1}{2}$ en été.

Le SECRÉTAIRE se trouve à la Mairie tous les jours de 11 h. $\frac{1}{4}$ à midi, sauf Jeudi, et de 4 h. $\frac{1}{2}$ à 7 heures du soir.

Les MARIAGES ont lieu dans la règle le LUNDI et le JEUDI; s'ils sont célébrés un autre jour il est exigé une finance de 5 fr.

Toute COMMUNICATION, demande ou plainte, doit être faite PAR ÉCRIT et envoyée AU MAIRE.

TÉLÉPHONE N° 134-25

L'appartement du Secrétaire est relié au poste téléphonique de la Mairie.

SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. Ch. HARDER, capitaine, N°134-12, ou au poste de Gendarmerie.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Les circonstances actuelles n'ont pas trop influé sur nos finances communales et bien que les recettes de l'exercice écoulé soient inférieures de 3,000 fr. environ à celles de l'année précédente, tandis que les dépenses ont augmenté de 1,000 fr. environ, nous enregistrons encore un excédent des recettes. Celles-ci se sont élevées en effet à Fr. 53,683 10 et les dépenses à » 50,356 70

Le **boni de l'exercice** est donc de . Fr. 3,326 40

Les recettes prévues étaient de 50,480 fr. 85, soit inférieures de 3,492 fr. 25 au chiffre réel.

Les principales augmentations ont porté sur les rubriques suivantes :

Produit des centimes additionnels (31,627 fr. 20, au lieu de 29,000 fr.). A noter sur ce point un reliquat de 2,938 fr. 25 et environ 1,500 fr. de dégrèvement.

10 % de la taxe immobilière (1,490 fr. 30, au lieu de 1,385 fr.).

Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux (2,060 fr. 65 au lieu de 1,600 fr.).

Produit des concessions au cimetière (600 fr. au lieu de 300 fr.).

Vente de bois (452 fr. 85 au lieu de 300 fr.).

Enfin, le service du gaz nous a donné une répartition de 1,130 fr. 95, alors qu'il n'avait rien été prévu au budget.

Par contre, il y a eu quelques diminutions, notamment sur la taxe sur les auberges (2,371 fr. 20, au lieu de 2,568 fr.), la répartition de la Caisse Hypothécaire (2,943 fr., au lieu de 3,500 fr.) et les recettes éventuelles (484 fr. 35 au lieu de 1,000 fr.).

Enfin, le Conseil d'Etat nous a versé pour l'éclairage des routes cantonales 1,084 fr. 25, au lieu de 1,519 fr. 75. Nous sommes en conflit à ce sujet avec le Département des Travaux publics qui ne veut pas supporter la part d'amortissement et d'intérêts de notre dette d'achat du réseau, que nous avons mise à sa charge. En admettant qu'un nouvel arrangement doive avoir lieu pour 1918, nous estimons que pour 1916 et 1917 l'Etat doit payer à la Commune la somme portée au budget accepté par le Conseil d'Etat, qui est celle que le Département des Travaux publics a lui-même admise depuis le jour où il a consenti à payer aux communes le 50 % des frais de l'éclairage des routes cantonales.

La différence entre les dépenses prévues au budget et celles réellement effectuées a été de 77 fr. 25 seulement. Nous avons pu en effet, grâce à une série d'économies compenser les dépassements de deux rubriques dont le coût augmente chaque année; soit les chemins (3,871 fr. 60, au lieu de 3,200 fr.) et l'éclairage (8,312 fr. 30, au lieu de 6,500 fr.). Il faut remarquer toutefois pour l'éclairage que nous avons payé en 1916 une somme de 600 fr. due pour 1915, par suite du retard apporté par les Services industriels de la Ville à la présentation de leurs comptes.

Les économies ont porté notamment sur l'entretien des fontaines (194 fr. 35, au lieu de 300 fr.), la voirie (540 fr., au lieu de 700 fr.), le chauffage, grâce à une réserve de combustibles (1,318 fr. 40, au lieu de 2,300 fr.), la fête des écoles

(534 fr. 75, au lieu de 710 fr.), les secours contre l'incendie (926 fr. 55, au lieu de 1200 fr.).

Notre **Compte de dépôt** qui s'élevait au 1^{er} juillet 1916 à 25,311 fr. 65, a été depuis lors fortement mis à contribution ainsi que nous l'avions prévu dans notre précédent rapport. Nous y avons prélevé en effet, 1^o 10,594 fr. 25 pour l'acquisition de diverses parcelles destinées à la future prolongation de la route de Richelien ; 2^o 3,643 fr. 35 pour divers travaux, murs de soutènement, barrières, etc., nécessités par l'élargissement de la rue des Moulins ; 3^o 353 fr. 70 pour payer la gondole et l'achèvement du trottoir le long de la propriété de M^{me} Châtelain ; 4^o 376 fr. pour notre participation au coût du monument érigé à Meyrin en souvenir du Centenaire de l'annexion au canton de Genève des communes dites réunies ; 5^o enfin dernièrement 500 fr. pour notre part des frais de la distribution des vivres à prix réduits. Réduit par ces prélèvements le compte s'élèvera au 1^{er} juillet prochain à 14,300 fr. en y comprenant le boni de 1916-1917.

Malgré divers secours accordés pendant l'hiver dernier et grâce à un don anonyme de 200 fr., le **Fonds de Bienfaisance** est resté stationnaire et s'élève à 1,329 fr. 41.

Ainsi que nous venons de le voir nous avons dépensé pour l'entretien de nos **routes et chemins** 671 fr. de plus qu'il n'était prévu au budget et nous avons le sentiment de n'avoir fait que le strict nécessaire. Mais nous ne pouvons pas avec nos faibles ressources entreprendre les réfections de chaussées qui s'imposent tant que des travaux urgents et coûteux grèvent notre budget. Il est à noter que l'enlèvement des neiges a nécessité l'hiver dernier des frais inusités.

A l'angle de l'ancien cimetière communal nous avons préparé l'élargissement du chemin longeant l'église catholique

en transférant les tombes placées sur l'emprise. Les frais de ce transfert qui se sont élevés à 866 fr. 90 ont été en partie couverts par le produits des nouvelles concessions (600 fr.). Il reste à démolir le mur pour le reconstruire à la nouvelle limite, ce travail a été retardé jusqu'à présent à cause du renchérissement de la main d'œuvre et des matériaux.

Quant à la future jonction de la rue des Moulins et de la route Suisse elle a pu faire un nouveau progrès grâce à l'acquisition des parcelles Ménestrier, Schærrer, Mégevet et Gollay. A cette occasion, MM. Favarger et C^{ie} nous ont donné les quelques mètres qu'ils possédaient sur la rue des Moulins, tandis que M. Brislen nous a cédé la partie du chemin conduisant à son usine et que traverse la nouvelle route. Avant de procéder à l'achat des dernières parcelles, il a été nécessaire d'étudier le profil de la future route. Dès que ce travail sera terminé nous engagerons les propriétaires avec les propriétaires, puis nous examinerons s'il y a lieu de poser une passerelle provisoire pour piétons sur la Versoix en attendant le pont définitif.

En ce qui concerne l'éclairage de nos chemins, nous avons enlevé un candélabre à gaz sur la route de Ferney, pour le mettre près du pont, sur la voie ferrée, avec l'intention d'en remettre un autre un peu plus haut, ce que nous n'avons pu faire vu le refus du Département des Travaux publics de participer aux frais de cette nouvelle lampe. En outre nous avons installé une lampe électrique près du hangar de la minoterie de Sauverny. Nous avons terminé en outre l'élargissement de la rue des Moulins en construisant les murs de soutènement contre la propriété Favarger et la propriété Friedrich.

D'autre part nous avons acquis pour une somme modique

une certaine quantité de matériaux de démolition afin de constituer une réserve en vue du ferrage du carrefour formé par la rue des Moulins et sa future continuation.

Le Quai du Lac sera prochainement mis en état par la réfection des trottoirs et de la chaussée. Nous avons en outre l'intention de faire repeindre les bancs et de remettre en état l'abri des voyageurs. .

Nous avons fait déverser le long du quai une demi-barque de pierres de Meillerie pour reconstituer l'enrochement et nous avons refait les joints de la jetée.

Pour se garantir des érosions qui menacent le chemin de Richelien et la Bâtie, la Commune a fait étudier un projet d'établissement d'épis en béton dans la Versoix. Ces travaux évalués 2,000 fr. et dont la Ville prendrait une partie à sa charge sont suspendus actuellement. Cette dépense étant trop forte pour nos ressources.

Nous avons en outre continué à nous occuper du régime des égouts de la Commune. C'est ainsi qu'après bien des pourparlers nous avons pu liquider la question de l'écoulement des eaux de l'usine Courvoisier. Ces eaux sont maintenant conduites jusqu'à l'égout cantonal par un embranchement que la Société a construit dans le chemin vicinal qui mène à la route suisse. Dans ce but, la Commune a cédé à la Société Courvoisier son droit de poser des canalisations dans le dit chemin. L'ancienne canalisation des eaux du canal qui ne servait plus qu'à une ancienne fontaine où nous mettrons l'eau de la Ville a été enlevée et le bief du pont Céard dont l'état donnait lieu à des réclamations de la part du propriétaire de Fleur d'eau a été nettoyé à nouveau. Les eaux de l'usine Courvoisier ne pouvant plus s'infiltrer dans

ce bief, nous pensons que les algues qui l'obstruaient ne reparaîtront plus.

Par suite de l'exigüité du canal se déversant dans le lac au travers de la propriété Lavanchy l'égout de la rampe de la Gare a été prolongé et embranché dans le collecteur cantonal.

Les pluies abondantes de l'automne dernier ayant démontré que l'égout de la route cantonale entre la Gendarmerie et la place Simon était trop petit pour recevoir les eaux provenant de la route de Richelien, l'Etat, d'accord avec la commune, a fait placer une canalisation de décharge au travers de la ruelle Wollf, et une autre au travers de la ruelle Papis. L'Etat contribuera aux frais nécessités par ces travaux.

La question des **approvisionnements** de la Commune a nécessité l'intervention de la mairie pour suppléer à l'absence des denrées en achetant des pommes de terre, du saindoux, de la semoule, du riz, du savon, des châtaignes, des fèves et cela dès le mois de novembre dernier. Ces marchandises sont revendues au public avec un léger bénéfice permettant tout au plus de couvrir les frais de camionnage et de distribution.

En outre depuis la fin février fonctionne le service des vivres à prix réduits, dont bénéficient 65 ménages avec 295 personnes. La Confédération et le canton supportent les $\frac{2}{3}$ des frais de diminution sur le coût réel des marchandises, la commune l'autre tiers avec en plus les frais de camionnage et de distribution lorsqu'il s'agit de denrées fournies directement aux consommateurs par notre intermédiaire. La commune aura de ce chef des frais importants à supporter pour la vente au rabais des denrées de première nécessité, soit pain, sucre, lait, riz, semoule, maïs, flocons d'avoine. Nous

avons déjà prélevé sur le compte de dépôt pour couvrir cette dépense extraordinaire une somme de 500 fr. Il faut espérer que l'Etat rétrocédera aux communes une partie de la somme qui lui sera versée par la Confédération sur le montant de l'impôt sur les bénéfices de guerre comme la demande lui en a été adressée.

Jusqu'au 22 mai 1917, il a été vendu par notre service des approvisionnements :

22,013 kg.	Pommes de terre
11,004 »	Semoule de blé
1,138 1/2 kg.	Saindoux
888 1/2 »	Riz
206 kg.	Châtaignes
278 1/2 kg.	Fèves gruées
222 kg.	Farine de fèves
726	Morceaux de savon
102 kg.	Sucre
184 »	Semoule de maïs

le tout pour une valeur de 11,000 fr. répartis sur 1,344 commandes.

Ce service, dont M. l'adjoint Gervex s'est occupé plus spécialement n'a pas été sans donner un surcroît de travail à la Mairie et surtout à notre secrétaire, pour l'achat, la réception et la vente des denrées au public, les demandes et la répartition des cartes de vivres à prix réduits, la distribution des cartes de sucre, etc., sans compter les demandes et les paiements d'allocations aux familles de mobilisés.

En ce qui concerne les **secours contre l'incendie** nous n'avons pas encore résolu la question du logement du matériel de notre Compagnie de sapeurs-pompiers. Les deux

solutions en vue, soit la transformation du bâtiment voisin de l'école enfantine ou la construction d'un hangar neuf sur le terrain communal de l'Avenue Deshusses seraient l'une et l'autre trop coûteuses pour les circonstances actuelles. L'échelle Magirus est en conséquence restée dans un local loué.

Les inspections auxquelles il a été procédé ont prouvé que la Compagnie, sous la direction de son dévoué capitaine, M. Charles Harder est toujours à la hauteur de la tâche qui lui incombe. Nous avons de notre côté cherché à maintenir le matériel en bon état. C'est ainsi qu'il a été acquis 100 mètres de courses avec une subvention du Département de l'Intérieur.

La fête annuelle des **Ecoles** a été célébrée en juillet 1916 avec le programme habituel qui avait été restreint depuis 1914. Seules la course annuelle et la distribution des jouets ont été supprimées. Par contre un don généreux de M. Henri Dariet a permis à une partie de nos enfants de se rendre un jour dans la région de Chillon.

Signalons enfin la célébration du Centenaire de l'annexion au canton de Genève des communes réunies, à laquelle nous avons pris part et qui a eu lieu pour les communes de la rive droite le 15 octobre 1916, à Meyrin.

Tel est MM. les Conseillers le résumé de l'activité de l'administration communale pendant l'exercice 1916-1917. Je tiens en le terminant à remercier MM. les adjoints Bordier et Gervex, ainsi que M. le secrétaire Garcin de leur précieuse collaboration.

Versoix, 30 mai 1917.

MARC PETER, *Maire.*

